

SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

Conseil Syndical du 13 juillet 2017

Compte-rendu synthétique :

Votants présents :

Mme Marie LARRUE, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Cécile SAINT MARC, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Jean-Jacques EROLES, M. Jean-Guy PERRIERE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Jean TOUZEAU.

Assistaient à la réunion :

Mme Myriam LEFAURE, Mme Carole VEILLARD, M. Eric COIGNAT, M. Dominique DUCASSE, M. Dominique FEDIEU.

Président de séance :

M. Jean TOUZEAU

Secrétaire de séance :

Mme Cécile SAINT MARC

Assesseur pour les opérations de vote :

Mme Marie LARRUE

Assistaient également à la réunion :

Mme Cécile BOUCARD (CD33), Mme Marie-Hélène BOUKHERMA (CD33), Mme Christine CHOLLOUX (CD33), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Cyril CLEMENT (SMPBA), M. Bruno LAPIERRE (SMPBA).

La séance réunie le 13 juillet 2017 au Domaine de Certes à AUDENGE est ouverte à 16h30.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Guy PERRIERE :

Jean-Guy PERRIERE en tant que doyen de l'assemblée préside le début de cette première séance d'installation du conseil Syndical. Il procède à l'appel et constate que tous les membres du conseil syndical sont présents ou représentés.

Mme Cécile SAINT-MARC est nommée secrétaire de séance.

Mme Marie LARRUE est nommée assesseur pour les opérations de vote.

- **Délibération 01-2017 : Approbation des statuts du SMPBA** = Statuts approuvés à l'unanimité ;
- **Délibération 02-2017 : Election du Président du SMPBA** = Vote à bulletins secrets = Jean TOUZEAU élu à l'unanimité pour 3 ans ;

Monsieur TOUZEAU prend la parole pour remercier l'assemblée de sa nomination en tant que Président. Il confirme qu'il poursuivra le travail de co-construction pour développer l'outil Syndicat Mixte tel que les conseils municipaux ont souhaité le porter dans un souci de valorisation d'une des richesses du bassin d'Arcachon dans l'intérêt des professionnels et des usagers.

Sous la présidence du nouveau Président élu, Monsieur Jean TOUZEAU :

- **Délibération 03-2017 : Modification des statuts (modifications de détail)** = Amendement apporté « tous les maires des communes adhérentes siègent au Bureau » = Délibération adoptée ;
- **Délibération 04-2017 : Approbation du Règlement Intérieur** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 05-2017 : Nomination/élection des 2 vice-présidents et d'un conseiller délégué, composition du Bureau et délégations de fonctions aux vice-présidents** =
 - o Premier vice-président = Jacques CHAUVET élu à l'unanimité
 - o Deuxième vice-président = Marie LARRUE élue (8/1) ;

Chacun des vice-présidents élu prend la parole pour remercier l'assemblée de leur nomination. Ils souhaitent apporter leur volonté et leur implication pour épauler le Président et faire réussir le Syndicat Mixte.

- **Délibération 06-2017 : Création du conseil consultatif du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon** = Amendement apporté « le conseil consultatif est composé des présidents (ou de leur représentant) des structures interprofessionnelles représentatives » = Délibération adoptée ;
- **Délibération 07-2017 : Création des différents Conseils Portuaires et des CLUPP** = Délibération adoptée ;

Mme Cécile SAINT MARC retenue par des obligations, quitte la séance et donne son pouvoir à Jean TOUZEAU. M. Jacques CHAUVET est désigné nouveau secrétaire de séance.

- **Délibération 08-2017 : Création des CTAOT et désignation du président des CTAOT** = Délibération ajournée = Précisions à apporter sur la composition du Comité ;
- **Délibération 09-2017 : Création du Comité Annuel des Ports (CAP)** = Amendement apporté « prévoir un adjoint au Président, à savoir le premier vice-président du SMPBA » = Délibération adoptée ;
- **Délibération 10-2017 : Nomination des représentants du SMPBA au sein de la CLERCT** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 11-2017 : Elaboration des conventions de transfert des ports au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 12-2017 : Délégations données au Président du SMPBA** = Délibération adoptée ;

- **Délibération 13-2017 : Autorisation du Président du SMPBA pour ester et défendre en justice** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 14-2017 : Autorisation du Président du SMPBA pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 15-2017 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des agents entre le Département et le SMPBA** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 16-2017 : Autorisation de mener les actions pour entériner les futurs périmètres administratifs des ports du SMPBA** = Délibération adoptée ;
- **Délibération 17-2017 : Transfert et création des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) au Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon** = Délibération adoptée.

Rapports Pour Information

- **Rapport R1-2017 : Organigramme du SMPBA** = Rapport validé ;
- **Rapport R2-2017 : Nomination du Directeur et délégations de signatures** = Rapport validé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.

Prochain Conseil Syndical programmé le mercredi 13 septembre 2017 à 15h00 à LA TESTE DE BUCH (lieu à préciser lors de la convocation).